



ABC arbitrage

Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 9 juin 2023

Solde de dividende 2022

Réunie le vendredi 9 juin 2023 sous la présidence de Dominique Ceolin, président-directeur général, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société ABC arbitrage a **adopté toutes les résolutions** qui lui étaient proposées. Les documents qui détaillent les votes, résolution par résolution, pour l'assemblée générale ordinaire et pour l'assemblée générale extraordinaire ont été publiés sur le site internet de la société (abc-arbitrage.com).

Nomination - Parmi les résolutions adoptées, les actionnaires ont décidé de nommer le cabinet BM&A en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, de renouveler le mandat de Dominique CEOLIN en qualité d'administrateur et de nommer David HOEY en qualité d'administrateur. Le conseil d'administration qui a suivi la tenue de l'assemblée générale a décidé de renouveler les fonctions de président directeur général de Dominique CEOLIN. Le conseil a par ailleurs acté de la proposition de nouvelle organisation présentée par David HOEY et Dominique CEOLIN et a accepté de ne pas renouveler les fonctions de directeur général délégué de David HOEY. Ce dernier va ainsi pouvoir se consacrer pleinement à des missions spécifiques dans le groupe, en particulier en tant qu'administrateur chez ABC arbitrage et dans les filiales ABC arbitrage Asset Management Asia et ABC arbitrage Asset Management en complément de son rôle d'administrateur au sein de ABCA Funds Ireland Plc. Le conseil tient à remercier David HOEY pour son implication constructive dans la mise en place de cette nouvelle organisation nécessaire aux ambitions du groupe. Après 12 ans de présence, l'assemblée générale a également acté le non-renouvellement du mandat de Sabine ROUX de BEZIEUX afin de respecter les principes généraux de gouvernance autour des règles d'indépendance. Le conseil d'administration lui exprime ses chaleureux remerciements pour son travail pendant ses nombreuses années de mandat.

Distributions - Parmi les résolutions adoptées, l'assemblée générale ordinaire, après avoir approuvé les comptes sociaux et consolidés, a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2022 un solde de 0,11€ par action ordinaire. Compte tenu des versements de 0,10€ par action en octobre et décembre 2022, auxquels s'ajoutent l'acompte sur dividende de 0,10€ par action en avril 2023, les distributions afférentes à l'exercice 2022 s'élèvent à 0,41€ par action.

Le conseil d'administration, réuni à la suite de l'assemblée générale, a décidé du paiement du dividende intégralement en numéraire, conformément à ce qui a été exposé en assemblée générale.

Le calendrier de distribution de 0,11€ par action est le suivant : la date de détachement de ce solde est prévue au mardi 4 juillet 2023 et la date de paiement au jeudi 6 juillet 2023.

Pour rappel, ABC arbitrage a l'intention de verser des acomptes sur dividendes de 0,10€ par action en octobre 2023, décembre 2023 et avril 2024. Ces distributions devront être confirmées par les différents conseils d'administration à venir, dans le respect des contraintes légales en vigueur.

Activité du groupe - L'assemblée générale a aussi été l'occasion pour la société de faire un point sur l'activité du groupe au cours des premiers mois de l'exercice 2023. Cette information a été publiée via un communiqué de presse daté du 8 juin 2023, disponible sur le site internet du groupe.

L'ensemble de ces informations est accessible sur le site internet du groupe sur le lien suivant : abc-arbitrage.com